

CONSEIL DEPARTEMENTAL DU GARD
SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

Séance du Vendredi 22 Octobre 2021

---==oOo===---

DELIBERATION N° 4
DIRECTION GENERALE ADJOINTE RESSOURCES INTERNES
DIRECTION DES FINANCES ET DU CONTROLE DE GESTION

Extrait de la réunion du 22 Octobre 2021

ETAIENT PRESENTS

Mme ANDRIEU-BONNET, M. BACHEVALIER, Mme BARDUCA-FAUQUET, MM. BASTID, BENEZET, Mme BERGERI, M. BLANC, Mme BORIES, MM. BOUAD, BOUGET, Mme BOYER, M. CHASSARY, Mme CHAULET, MM. CRAUSTE, DELORD, Mmes DHERBECOURT, FARDOUX-JOUVE, FORTUNAT-DESCHAMPS, MM. FUSTER, GAILLARD, Mmes GARDEUR-BANCEL, GIANNACCINI, M. GRAS, Mme GUARDIOLA, M. LARROQUE, Mme LAURENT-PERRIGOT, M. MALAVIEILLE, Mmes MEUNIER, MEUNIER, MONDET, M. NICOLAS, Mmes NOGUIER, NURY, M. PASCAL, Mme PEYRIC, MM. PISSAS, PLANTIER, RIBOT, Mmes ROULLE, SARTRE, MM. SCORSONE, SERRE, TIBERINO, VALADIER.

PROCURATION(S)

Madame COUVREUR pour Monsieur SERRE, Madame NICOLLE pour Monsieur PISSAS.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 2021 - BUDGET ANNEXE DU CENTRE
D'ACTION MEDICO-SOCIAL PRECOCE (CAMSP) DE NIMES (ADOPTION DU
BUDGET EXECUTOIRE 2021)**

N° 4



SEANCE PLENIERE DU VENDREDI 22 OCTOBRE 2021

VU le rapport n° 104 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,

Entendu le Rapporteur, **Monsieur NICOLAS**

VU le Livre Troisième relatif aux Finances du Département du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 3311-1 à L. 3313-1, et les articles R. 3311-2 à R. 3313-8,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment l'article R.314-37 relatif à la décision d'autorisation budgétaire et de tarification,

VU la délibération n°8 du Conseil général en date du 16 décembre 2014 adoptant le règlement financier et budgétaire du Département,

VU l'arrêté du 15 décembre 2020 relatif au plan comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux,

VU la délibération n°07 du Conseil départemental en date du 22 octobre 2020 adoptant le Budget prévisionnel 2021 du Budget annexe du CAMSP dont l'équilibre s'établit, en dépenses et en recettes à 1 002 036,29 € en fonctionnement, et à 15 526,29 € en investissement,

VU la délibération n°11 du Conseil Départemental en date du 27 mai 2021 relative à l'affectation des résultats et adoptant la Décision modificative n° 1 2021 du CAMSP de Nîmes,

VU la réunion de la Commission finances et administration générale en date du 18 octobre 2021,

VU les pièces du dossier,

Considérant que les propositions budgétaires du CAMSP pour l'exercice 2021 ont été transmises aux autorités de tarification (ARS/Département) le 27 octobre 2020,

Considérant que par mail en date du 2 juillet 2021, les autorités de tarification ont transmis les propositions pour la tarification 2021,

Considérant qu'une demande de crédits non reconductibles a été faite le 30 juillet 2021,

Considérant qu'il convient d'établir un budget exécutoire conforme à la décision tarifaire n° 1552 en date du 20 Aout 2021 fixant la dotation globale pour 2021,

A L'UNANIMITE,

Madame Sylvie NICOLLE est présente lors de l'examen de ce dossier.

DELIBERE

ARTICLE 1 :

Est adoptée la Décision modificative n° 2 - 2021 du Budget annexe du Centre d'Action Médico-Social Précoce (CAMSP) qui s'équilibre, en dépenses et en recettes d'exploitation à **-99 555,93 €** et à **-9 526,29 €** en dépenses et en recettes d'investissement.

Cette Décision modificative se décline de la manière suivante :

Section d'exploitation

Dépenses : - 99 555,93€

Groupe C1 Dépenses d'exploitation courante

- 60612 Energie électricité : 500 €
- 60621 Combustibles et carburants : -200 €
- 60622 Produits d'entretien : 350 €
- 60624 Fournitures administratives : - 200 €
- 606261 Couches, alèses, produits absorbants : - 100 €
- 6063 Alimentation : -8,45€
- 6068 Autres achats non stockés de matières et de fournitures : 500 €
(Il s'agit des EPI).
- 6251 Voyages et déplacements : - 1 850 €
- 6262 Frais de télécommunications : -9,60 €
- 6288 Autres prestations : -2 700 €

Groupe C2 Dépenses de personnel

- 6215 Personnel affecté à l'établissement : - 25 360 €
- 6228 Divers (formations) : -3 473,71 €

Groupe C3 Dépenses de structure

- 6132 Locations : - 57 000 €
- 61558 Autres matériels et outillages : 300 €
- 61561 Informatique : 200 €
- 61568 Autres : - 600 €
- 6165 Responsabilité civile : 167,73 €
- 6166 Matériels : - 70,96 €
- 6182 Documentation générale et technique : - 149,65 €
- 6184 Concours divers : -325 €
- 68111 Immobilisations incorporelles : 500 €
- 68112 Immobilisations Corporelles : 500 €
- 6815 Dotations aux provisions pour risques et charges : -10 526,29 €

Recettes : - 99 555,93 €

Groupe 73 Dotations et produits de tarification

7318 Produits à la charge de l'assurance maladie : -79 504,74 €

7338 Produits à la charge du Département : -20 051,19 €

Section d'investissement

Dépenses : - 9 526,29 €

003 Excédent prévisionnel d'investissement : - 9 526,29 €

Afin de respecter l'équilibre budgétaire, compte tenu de l'inscription d'une dotation aux amortissements et de la suppression d'une dotation aux provisions pour risques et charges

Recettes : - 9 526,29 €

1588 Autres provisions pour charges : - 10 526,29€

2805 Concessions et droits similaires, brevets, licences : 500 €

28154 Matériel et outillage : 500 €

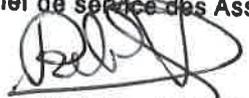
ARTICLE 2 :

Est arrêté le budget exécutoire 2021 du Budget annexe du CAMSP à la somme de **891 954,07 €** auquel s'ajoute le résultat excédentaire de 2019 d'un montant de **110 526,29 €**.

ARTICLE 3 :

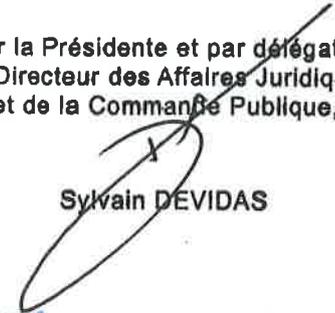
La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de son entrée en vigueur, d'un recours administratif auprès de Madame la Présidente du Conseil départemental du Gard, 3 rue Guillemette – 30044 Nîmes Cedex 9, ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères – 30000 Nîmes.

POUR AMPLIATION
Pour la Présidente et par délégation,
Le Chef de service des Assemblées,


Delphine PALOC

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur des Affaires Juridiques
et de la Commande Publique,


Sylvain DEVIDAS

Acte rendu exécutoire compte tenu de :

- La publication le :

- L'affichage le : 28 OCT. 2021

- La transmission au représentant de l'Etat le : 28 OCT. 2021

Annexe 1

Groupe	Nature	Libellé nature	Fonctionnement		Investissement	
			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
C1	60612	ENERGIE, ELECTRICITE	500			
C1	60621	COMBUSTIBLES ET CARBURANTS	-200			
C1	60622	PRODUITS D'ENTRETIEN	350			
C1	60624	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	-200			
C1	606261	COUCHES ALESES PRODUITS ABSORBANTS	-100			
C1	6063	ALIMENTATION	-8.45			
C1	6068	AUTRES ACHATS NON STOCKES DE MATIERES ET DE FOURNITURES	500			
C1	6251	FRAIS DE DEPALCEMENT	-1850			
C1	6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	-9.60			
C1	6288	ACTIVITES PEDAGOGIQUES	-2700			
TOTAL C1			-3718.05			
C2	6215	PERSONNEL AFFECTE A L'ETABLISSEMENT	-25360			
C2	6228	DIVERS	-3473.71			
TOTAL C2			-28833.71			
C3	6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	-57000			
C3	61558	AUTRES MATERIELS ET OUTILLAGES	300			
C3	61561	INFORMATIQUE	200			
C3	61568	AUTRES	-600			
C3	6165	RESPONSABILITE CIVILE	167.73			
C3	6166	MATERIELS	-70.96			
C3	6182	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	-149.65			
C3	6184	CONCOURS DIVERS	-325			
C3	68112	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	500			
C3	68111	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	500			
C3	6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	-10526.29			
TOTAL C3			-67004.17			
P1	7318	Produits à la charge de l'assurance maladie		-79504.74		
P1	7338	Produits à la charge du département		-20051.19		
TOTAL P1				-99555.93		
003	003	Excédent prévisionnel d'investissement			-9526.29	
TOTAL					-9526.29	
15	1588	Autres provisions pour charges				-10526.29
28	2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences				500
28	28154	Matériel et outillage				500
TOTAL						-9526.29
TOTAUX			-99555.93	-99555.93	-9526.29	-9526.29